



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

## RÈGLEMENT 172-2022-4

Concernant le contrôle et le suivi en  
matière budgétaire

### **ARTICLE 1 Délégations de pouvoirs de dépenser jusqu'à 10 000\$**

L'énumération de l'article 10 est modifié comme suit :

- « g) Directeur adjoint au service des Loisirs et de la culture;
- h) Chef de division – Service aux citoyens. »

### **ARTICLE 2 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Pierre-Luc Bellerose  
Maire



Danielle Simard  
Greffière par intérim

---

**CERTIFICAT (357 L.C.V.)**

---

Avis de motion : 13 novembre 2023

Dépôt du projet : 13 novembre 2023

Adoption du règlement : 27 novembre 2023

Avis public d'adoption : 6 décembre 2023



PIERRE-LUC BELLEROSE  
Maire



DANIELLE SIMARD  
Greffière par intérim